



DOC
CA1
EA9
R61
FRE
oct. 1973

Pages documentaires

N^o 61
(Révisé en octobre 1973)

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

(Texte rédigé par l'Office des services d'information, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa.)

Le Conseil national de recherches du Canada a la charge globale de promouvoir et de soutenir la recherche scientifique et industrielle au Canada. La Loi du Conseil national de recherches charge ce dernier des fonctions suivantes, sans le limiter à celles-ci: travailler à une meilleure utilisation des richesses naturelles du Canada; perfectionner les méthodes techniques et les procédés utilisés par l'industrie canadienne; maintenir et améliorer les étalons de poids et mesures au Canada; établir des normes pour la qualité des matériaux employés dans les travaux publics; normaliser les appareils scientifiques et techniques utilisés par l'industrie canadienne et les services du Gouvernement canadien; promouvoir l'exécution de la recherche scientifique et industrielle.

Le Conseil exécute son mandat par les principaux moyens suivants: l'exploitation de laboratoires de recherches; le soutien financier des travaux de recherches dans les universités canadiennes; le soutien financier et l'encouragement de la recherche dans l'industrie; le fonctionnement de la bibliothèque scientifique nationale et du Service de renseignements techniques.

Le Conseil national de recherches du Canada a été chargé par le Gouvernement fédéral de coordonner le développement d'un système national d'information technique et scientifique (SNITS ou STI) placé sous la direction générale du bibliothécaire national. Ce système national intégré couvrant les domaines techniques et scientifiques sera décentralisé et basé sur les ressources et systèmes combinés de l'industrie, des universités et du Gouvernement. Le 1er avril 1970, le Gouvernement a annoncé la concentration, au CNRC, de toutes les recherches fédérales en astronomie. C'est le Conseil qui administre désormais l'Observatoire fédéral d'astrophysique, situé à Victoria (Colombie-Britannique) et l'Observatoire fédéral de radioastrophysique de Penticton, en Colombie-Britannique également. Sont inclus dans ce transfert le Service de l'heure au Canada, les programmes d'observation du soleil et des météores de l'Observatoire fédéral, à Ottawa, ainsi que le programme d'observation et de récupération des météorites qui fait appel à un réseau de stations photographiques dont le siège est à Saskatoon (Saskatchewan).